

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE et le trente et un du mois de mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain MATHERON, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, PIERSON, BERNARD, LEFEBVRE, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, CARMEL, PARRON.

Absent(s) : MM. MONGEON, TISSEYRE, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM.

MM. PEYRICHOU Marie-France a été nommé(e) secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 mars 2015**

Approuvé sans réserve.

N° 2015-06 Compte de gestion 2014 – budget annexe chaufferies

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2014, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

N° 2015-07 Compte Administratif 2014 - budget annexe chaufferies

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	13 091,00 €	Recettes :	338 032,22 €
Dépenses :	1 208,27 €	Dépenses :	105 224,52 €
Résultat N-1:	-13 148,24 €	Résultat N-1:	-1 997,03 €
Résultat de clôture :	-1 265,51 €	Résultat de clôture :	230 810,67 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2015-08 Affectation du résultat – budget annexe chaufferies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 1 265,51 € en section d'investissement + 21 265,51 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- + 209 545,16 € en section de fonctionnement.

N° 2015-09 Budget Primitif 2015 du budget annexe Chaufferies

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2015 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 542 011,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	303 654,00 €
Section d'investissement	238 357,00 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Chaufferies, exercice 2015, à la somme de 542 011,00 €.

N° 2015-10 Compte de gestion 2015 – budget annexe service du bois

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2014, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

N° 2015-11 Compte Administratif 2014 - budget annexe service du bois

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	67 930,57 €	Recettes :	172 544,81 €
Dépenses :	83 073,89 €	Dépenses :	89 700,86 €
Résultat N-1 :	64 297,00 €	Résultat N-1 :	+630 934,99 €
Résultat de clôture :	+49 153,68 €	Résultat de clôture :	+713 778,94 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2015-12 Affectation du résultat – budget annexe service du bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 49 153,68 € en section d'investissement,
- + 713 778,94 € en section de fonctionnement.

N° 2015-13 Budget Primitif 2015 du budget annexe service Bois

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2015 du budget annexe service Bois, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 104 618,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	897 641,00 €
Section d'investissement	206 977,00 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service Bois, exercice 2015, à la somme de 1 104 618,00 €.

N° 2015-14 Compte de gestion 2014 – budget annexe service des eaux

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2014, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

N° 2015-15 Compte Administratif 2014 - budget annexe service des eaux

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	124 036,82 €	Recettes :	135 781,46 €
Dépenses :	533 861,81 €	Dépenses :	129 465,76 €
Résultat N-1 :	-186 984,05 €	Résultat N-1 :	0,00 €
Résultat de clôture :	-596 809,04 €	Résultat de clôture :	+6 315,70 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2015-16 Affectation du résultat – budget service des eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 596 809,04 € en section d'investissement + 6 315,70 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- + 0,00 € en section de fonctionnement.

N° 2015-17 Budget Primitif 2015 du budget annexe service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2015 du budget annexe Eau et Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 057 763,00 € et comme suit:

Section de fonctionnement	158 650,00 €
Section d'investissement	899 113,00 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Eau et Assainissement, exercice 2015, à la somme de 1 057 763,00 €.

N° 2015-18 Compte de gestion 2014 – budget commune

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2014, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

N° 2015-19 Compte Administratif 2014 - budget commune Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	346 722,57 €	Recettes :	861 368,40 €
Dépenses :	248 587,64 €	Dépenses :	631 713,93 €
Résultat N-1 :	-172 307,95 €	Résultat N-1 :	+649 890,27 €
Résultat de clôture :	-74 173,02 €	Résultat de clôture :	+879 544,74 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2015-20 Affectation du résultat – budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 74 173,02 € en section d'investissement + 586 173,02 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- + 293 371,72 € en section de fonctionnement.

N° 2015-21 Taxes directes locales – taux d'imposition 2015

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :
 - Taxe d'habitation ➤ 19,30%
 - Taxe foncière bâti ➤ 14,05%
 - Taxe foncière non bâti ➤ 58,39%
 - Cotisation foncière des entreprises ➤ 16,11%
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2015-22 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
Amicale Sapeurs-Pompiers		Comité des Fêtes	
ACHB (bibliothèque)	1 200,00 €	Les Amis de l'école de Lus	1 200,00 €
La Boule Lussoise	200,00 €	Syndicat d'Initiative de Lus	
Les Lucioles		Chorale du Haut-Buëch	

Lus Culture	1 400,00 €	Ski Club Veynois	650,00 €
AGV	250,00 €	Ski Club Dévoluy	110,00 €
Club Lussois du 3 ^{ème} âge	450,00	Les Bouscatiers du Buëch	2 000,00 €
RASED	100,00 €	Foyer ski de fond Lus	1 000,00 €
Le Filet d'Air	2 500,00 €	Collège de Veynes	600,00€

N° 2015-23 Subvention au budget annexe Eau et Assainissement 2015

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement fait l'objet d'un apport financier depuis le budget Communal.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 16 896,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 657371.

N° 2015-24 Budget Primitif 2015 du budget Commune

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2015 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 492 000,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 844 000,00 €
Section d'Investissement	1 648 000,00 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget Commune, exercice 2015, à la somme de 3 492 000,00 €.

N° 2015-25 Tarifs 2015 – mise à jour

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de réexaminer les différents tarifs en vigueur à ce jour.

Considérant les modifications envisagées, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec effet immédiat :

- d'approuver la mise en place d'une nouvelle facturation relative à l'ouverture / fermeture de vanne du réseau d'eau potable à hauteur de 30,00 TTC par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention ;
- de porter le tarif de la coupe affouagère à 85,00 €TTC par 10 voix pour, 2 contre (CARMEL, BERMOND), 0 abstention.

Divers

Fin de la séance : 23h00